

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

Route d'Urepel

64430 LES ALDUDES

----0000000000----

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2006**

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association BULTZA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LE

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai été conduit à examiner les modalités de traitement des fonds perçus et dédiés au financement des prêts octroyés par l'association ainsi que le traitement des prêts.

Les appréciations que j'ai portées sur ces éléments s'inscrivent dans ma démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

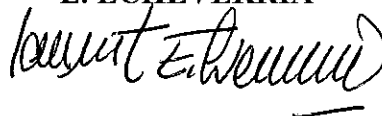
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des dirigeants et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Anglet,
Le 5 juin 2007

L. ECHEVERRIA



CABINET SAINT - MARTIN - CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE GESTION

5, RUE GENTIL ADER
64100 BAYONNE

STEPHANE SAINT-MARTIN

*Maîtrise en droit
Diplôme d'études supérieures
de droit des affaires*

*Expert-comptable
(tableau de l'ordre régional de Bordeaux)*

*Commissaire aux comptes
(Cour d'appel de Pau)*

Tel : 05.59.46.11.46
Fax : 05.59.46.10.96
Email : stephane.saint-martin@wanadoo.fr

ASSOCIATION « BULTZA »

MAIRIE DES ALDUDES
ROUTE D'UREPEL

64430 LES ALDUDES

ETATS COMPTABLES DE SYNTHESE

DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

-ooOoo-

LE

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE COMPTABLE

DETAIL DES COMPTES

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
 ROUTE D'UREPEL
 64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

BILAN

ACTIF

PASSIF

31/12/2006 31/12/2005

31/12/2006 31/12/2005

	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
Prêts consentis			<u>Fonds associatifs</u>		
Capital restant dû	619 575.89	612 504.37	1) sans Droit de reprise	264 590.52	264 133.27
Engagements a recevoir	26 841.89	103 486.00	2) avec Droit de reprise	596 790.80	514 390.80
Disponibilités			Report a nouveau	-6 620.82	-1 987.59
Banque et caisse	171 987.28	169 190.63	Résultat de l'exercice	-4 262.12	-4 633.23
Valeur mobilier placemen	100 003.82		Dettes fournisseurs	11 410.50	13 421.75
			Emprunts a verser	46 500.00	73 500.00
			Produit constaté d'avance	10 000.00	26 356.00

Total : 918 408.88 885 181.00

Total : 918 408.88 885 181.00

LE

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
 ROUTE D'UREPEL
 64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

PRODUITS

	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
Frais de chambre métiers	26 182.00	24 584.50	Fonds garantie FGIF		150.00
Frais divers		0.15	Comm° Aquit. Transmission	500.00	750.00
Sofaris assurance sur l'insolvabilité des prêts	3 312.00	2 862.00	Cotisations membres	5 858.00	4 518.57
Honoraires	4 492.00	4 492.00	Remboursement Fonds social Européen		
Reception et divers autres	26.61	9.59	Subvention fonctionnement	16 356.00	16 356.00
Cotisaion France initiative réseau (FIR)	1 226.00	1 246.00	Divers		
Dépréciation des prêts	2 446.59	4 911.30	Reprise provision sur prêt	6 448.80	4 668.77
Dotation provision clients	2 409.32		Profit s/ exercice antérieur		
Perte prêt irrécouvrable	6 420.68	4 668.77	Transferts de charges	13 091.00	13 020.75
Perte exceptionnelle	0.72	1 323.01			

Total : 46 515.92 44 097.32

Total : 42 253.80 39 464.09

Bénéfice :

Perte : 4262.12 4633.23

LE

« BULTZA »
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
ROUTE D'UREPEL
64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

ANNEXE

L'exercice clos le **31 décembre 2006** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan s'élève à 918 408,88 €.
Le compte de résultat dont le total s'élève 46 515,92 €.
se solde par une perte de 4 262,12 €.

• **PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

• **METHODES GENERALES**

• **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

• **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

- **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissement joints).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Evénements principaux de l'exercice : Trois bénéficiaires de prêt en cessation de paiement qui ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2005, ont été déclarés irrécouvrables et soldés. Par ailleurs deux nouveaux bénéficiaires de prêts ont été classés en douteux cette année 2006.

- **SUIVI DES PRETS DEFINITIVEMENT IRRECOUVRABLES**

Prêts devenus irrécouvrables dans l'exercice	Prêts irrécouvrables au cours des exercices antérieurs	Cumul des prêts irrécouvrables à la date de clôture de l'exercice
6 420,68 €	6 097,92 €	12 518,60 €

• **TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Néant			Néant
Immobilisations corporelles	Néant			Néant
Immobilisations financières	Néant			Néant
TOTAL	Néant			Néant

• **TABLEAU DES PROVISIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Néant			Néant
Provisions pour risques	Néant			Néant
Provisions pour charges	Néant			Néant
Provisions dépréciations prêts	6 448	2 446,59	6 448,80	2 446,59
Provisions dépréciation clients	Néant	2 409,32		2 409,32
TOTAL	6 448	4 895,91	6 448,80	4 855,91

• **AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS**

<i>Origines</i>		
- Perte comptable 2005		4633,23
- Report à nouveau débiteur antérieur		1987,59
- Prélèvement, le cas échéant ; sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau débiteur		6620,82
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise		

• **CREANCES ET DETTES**

ETAT DES CHARGES A PAYER

Dettes frais chambre des métiers 2° semestre 2006 6 792,50 €

Honoraires..... 4 492,00 €

Caution Sofaris 126,00 €

COTISATIONS A RECEVOIR

Caisse épargne cotisation 2006 305,00 €

Fédération boulangerie cotisation 2006	76,00 €
Aquitaine transmission	500,00 €
Subvention Feder 2006	2 900,00 €
Subvention Feder 2005 solde.....	1 170,21 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention fonctionnement caisse dépôt consignation 2007 10 000,00 €

• EFFECTIF MOYEN

L'association n'est dotée d'aucun personnel salarié.

• INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
(bénévolats, mises à disposition...)

La chambre des métiers a fait un abandon de créance à hauteur de 13 091 euros correspondant à la moitié de sa charge de travail.